

Politique en matière de santé et de sécurité

Dans le cadre de ses actions visant à protéger la santé et la sécurité de ses employés, et dans le souci de fournir des produits et services de haute qualité dans un cadre durable pour elle-même et pour la société, la direction de l'hôtel a formulé la politique suivante en matière de santé et de sécurité au travail.

La société et sa direction s'engagent à :

- ❖ Offrir un environnement sain et sûr à son personnel, aux visiteurs et à toute personne susceptible d'être affectée par les activités de l'entreprise
- ❖ Se conformer à toute exigence législative ou autre applicable à ses activités et liée à la santé et à la sécurité de ses employés et de ses clients

Sur la base de ces engagements, la société vise à :

- ❖ Former et sensibiliser le personnel à la nécessité de respecter les mesures de protection et la mise en œuvre des consignes de travail prescrites
- ❖ Organiser des réunions avec le personnel afin de recueillir ses commentaires sur les questions qui le préoccupent
- ❖ Informer tous les organismes avec lesquels elle coopère et/ou est associée des mesures prises par l'entreprise afin de les informer et de les sensibiliser.
- ❖ Informer les clients des mesures mises en œuvre par l'entreprise afin de les sensibiliser, mais aussi de les encourager à ne pas entraver leur bonne application lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de l'entreprise.
- ❖ Collaborer avec des partenaires externes spécialisés afin d'être informé en permanence des questions de sécurité et de santé au travail

Pour y parvenir, l'entreprise prend les mesures suivantes :

- ❖ Évaluer tous les risques possibles (tangibles et intangibles)
- ❖ Évaluer les risques afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles des travailleurs
- ❖ Prendre des mesures pour éliminer les risques identifiés ci-dessus
- ❖ Fixer des objectifs visant à améliorer et à renforcer en permanence la sécurité et la santé au travail
- ❖ Promouvoir la participation des employés aux actions d'information et les consulter afin d'identifier leurs préoccupations et d'enregistrer leurs suggestions
- ❖ Réaliser des audits internes périodiques des installations et des processus et évaluer la performance des mesures existantes
- ❖ Exiger et évaluer le respect par toutes les parties concernées (fournisseurs, prestataires, etc.) des mesures de sécurité qu'elle a mises en place

Le personnel à tous les niveaux de l'entreprise est informé de la politique de l'entreprise et est tenu de contribuer à sa mise en œuvre.

La direction de l'entreprise s'engage à soutenir la mise en œuvre de la politique.

10/03/26
La direction